

## Soutien parlementaire à une Convention relative aux armes nucléaires

Publié par la section du Parlement Européen de PNND (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires) le 1<sup>er</sup> juillet 2008, jour du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de Non-Prolifération nucléaire. La liste des parlementaires apportant leur soutien à ce texte est disponible sur : [www.pnnd.org](http://www.pnnd.org).

En tant que parlementaires issus de tout le spectre politique et de diverses nationalités ;

Nous faisons part de notre inquiétude concernant le danger croissant de prolifération des armes nucléaires à de nouveaux pays, le risque de voir des terroristes acquérir ou produire des armes nucléaires, et le fait que les Etats qui possèdent actuellement ces armes les conservent et maintiennent leur politique d'emploi ;

Nous pensons que le seul moyen de se prémunir contre la prolifération nucléaire et de parvenir à une sécurité mondiale est de prendre résolument le chemin de l'interdiction et de l'élimination complètes des armes nucléaires ;

Nous respectons l'obligation universelle, affirmée par la Cour Internationale de Justice, de mener à bien le désarmement nucléaire en toute bonne foi dans tous ses aspects et sous un contrôle international strict et efficace ;

Par conséquent, nous :

1. *appelons* à des négociations multilatérales qui enrayeraient la prolifération et conduiraient au désarmement nucléaire à travers un traité mondial non-discriminatoire : une Convention relative aux Armes Nucléaires ;

2. *apportons notre soutien* au Modèle de Convention sur les Armes Nucléaires, soumis par le Costa Rica et la Malaisie lors de la Conférence Préparatoire du Traité de Non-Prolifération (NPT/CONF.2010/PC.I/WP.17) et à l'Assemblée Générale des Nations Unies (UN Doc A/62/650), en tant que guide pour parvenir à un vrai traité et moyen d'explorer des mesures juridiques, techniques, institutionnelles et politiques qui permettraient d'abolir les armes nucléaires ;

3. *reconnaissons que* l'abolition et l'élimination totales des armes nucléaires relèvent d'un processus compliqué, lequel pourrait nécessiter un certain nombre de mesures progressives et successives, ainsi qu'une série de mesures simultanées, et que par conséquent une Convention sur les armes nucléaires pourrait voir le jour soit en tant que traité seul, soit en tant qu'ensemble d'accords ;

4. *affirmons qu'*une Convention sur les armes nucléaires pourrait inclure, renforcer, faire le lien et s'appuyer sur les instruments de non-prolifération et de désarmement existants, notamment le Traité de Non-Prolifération, le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.

5. *promettons de* soumettre le Modèle de Convention relative aux armes nucléaires à nos parlements respectifs afin d'encourager des négociations, sensibiliser l'opinion publique, identifier les étapes vers un désarmement nucléaire, et annoncer des mesures nationales qui pourraient être prises pour soutenir et mettre en œuvre une convention.

Nous appelons les parlementaires et les législateurs du monde à se joindre à nous pour atteindre ces objectifs.

Signé par : \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_